

## ARRETE n° 2026/001/DGS/SA

Portant désignation des représentants du Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne au sein de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)

**Le Président du Conseil Départemental,**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans son article L. 3221-7, précisant que le Président du Conseil départemental procède à la désignation des membres du Conseil départemental pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes ;
- VU** le Code de la Santé publique, notamment dans ses articles D.1432-28 et D.1432-30 ;
- VU** l'arrêté n°2021/044/DGS/SGA en date du 6 aout 2021 portant désignation des représentants du Département de Seine-et-Marne au sein de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** L'arrêté susvisé n°2021/044/DGS/SGA en date du 6 aout 2021 est abrogé.

**ARTICLE 2 :** Sont désignés représentants du Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne au sein de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), collège des collectivités territoriales :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Monsieur Bernard COZIC	Madame Véronique VEAU

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera transmis pour exécution, chacune en ce qui la concerne, aux personnes citées à l'article 2 du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État dans le Département pour exercice du contrôle de légalité et publié en les formes légales, sur le site internet du Département.

Fait à Melun, le **11 JUN 2026**

Le Président du Conseil départemental

Jean-François PARIGI

En application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, cet acte administratif peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne,
- d'un recours contentieux adressé au Tribunal administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture  
077-227700010-20260611-2026-01-SA-AR  
Date de télétransmission : 11/06/2026  
Date de réception préfecture : 11/06/2026